

Service Fédéral FINANCES

Bureau Central de TVA pour les Assujettis Etrangers  
Service Controle  
Rue des Palais n°48  
6ème étage  
1030 Bruxelles  
Belgique  
Tel.: 0032 257 740 70  
Fax: 0032 257 963 59  
E-mail: contr.tva.bcae@minfin.fed.be

Déclaration spécifique TVA MANIFESTATIONS, FOIRES et MERCHANDISING

Cette déclaration doit être déposée par l'assujetti non-établi en Belgique pour les opérations taxables réalisées en Belgique en tant qu'organisateur de spectacles, foires et manifestations et en tant que participant à des spectacles, foires et manifestations ou comme intermédiaire spécialisé en merchandising lors de spectacles, manifestations et foires.

La déclaration doit être déposée annuellement si le chiffre d'affaires réalisé par an < 100.000 EUR (hors TVA). La déclaration doit être déposée semestriellement si le chiffre d'affaires réalisé par an (hors TVA) > 100.000 EUR mais < 200.000 EUR. Si le chiffre d'affaires dépasse 200.000 EUR, cette réglementation spécifique ne s'applique pas.

Cette déclaration n'est valable que si elle est accompagnée de l'annexe qui reprend les différentes opérations au cours des divers spectacles, manifestatio

Cadre 1 : Période

Période de la déclaration : ne compléter qu'une seule ligne  
ANNUELLE : du 01/01/.....au 31/12/.....  
OU  
SEMESTRIELLE : du 01/01/.....au 30/06/.....  
: du 01/07/.....au 31/12/.....

Cadre 2 : Identification du déclarant

N° d'identification à la TVA : BE.....  
Nom et prénom ou dénomination sociale du déclarant :  
Rue :.....N°:..... Boîte postale :.....  
Code postal :.....Endroit :.....Pays:.....  
N° téléphone :.....  
Adresse mail :.....

Cadre 3 : Numéro de compte bancaire

Identification de l'institution financière et du compte bancaire sur lequel un éventuel solde en votre faveur peut être versé :  
Dénomination et adresse :

Numéro de compte en banque : IBAN:

BIC:

Opérations taxables effectuées en Belgique durant la période de déclaration :

Cadre 4 : Opérations à la sortie (clients)

Opérations à la sortie pour lesquelles la TVA est due par le déclarant  
Montant total des opérations à la sortie ( factures , recel

TAUX	Chiffre d'affaires TVA due
10. 00 %	.....EUR
11. 6%	.....EUR
12. 12%	.....EUR
13. 21%	.....EUR
15. ( TVA due par le cocontractant )	.....EUR
	67. Total chiffre d'affaires
	71. Total de la TVA due sur les opérations à la sortie : ..

Cadre 5 : Opérations à l'entrée ( fournisseurs)

A. Opérations à l'entrée sur lesquelles une TVA est due par le déclarant :

16. Acquisitions intracommunautaires en Belgique ..... EUR  
BASE ( hors TVA due ..... EUR  
74. Total de la TVA due sur les opérations à l'entrée: .....EUR

B. Opérations à l'entrée qui donnent éventuellement droit à déduction :

Montant total des achats :  
BASE ( montant hors TVA)  
21. Achat de marchandises en Belgique : ..... EUR  
22. Frais généraux en Belgique : .....EUR ..... EUR  
TVA déductible  
82. Montant total de TVA déductible : .....EUR

Cadre 6 : Solde de la déclaration

80. Montant total de TVA due (case 71 + case 74): .....  
82. Montant total de TVA déductible : ..

A. Solde en faveur de l'Etat belge :

case 80 > case 82  
Case 80 : ..... - Case 82: ..... = Case 83 : .....

Ce montant doit être versé sur le n° de compte mentionné dans l'avis de paiement que vous recevrez en y ajoutant la référence qui y figure.

B. Solde en votre faveur:

case 82 > case 80  
Case 82 : ..... - Case 80: ..... = Case 84 : .....

Ce montant (case 84) vous sera remboursé, après une vérification éventuelle, sur le n° de compte renseigné dans le cadre 3 !

Cadre 7

DATE :  
Nom et qualité du soussigné :  
Signature :